

Attention : à renvoyer avant le 10 juillet

# LYCEE GRANVELLE

## Equipements de sécurité

Année scolaire 2020 – 2021

### 2<sup>nd</sup>e NJPF – Option TRAVAUX FORESTIERS

Pour la rentrée 2020-2021, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté attribue à votre enfant une subvention.

Cependant, certains équipements de protection sont obligatoires. Des tarifs préférentiels vous sont proposés par MANZONI FRERES SAS.

Lors du premier TP, l'entreprise MANZONI viendra réaliser les essayages.

**Merci de remplir et de retourner ce bon dans le dossier scolaire en joignant votre règlement par chèque (1 ou plusieurs chèques) à l'ordre de MANZONI FRERES SAS.**

NOM (en majuscules) et Prénom de l'élève : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Portable : .....

Retour de la fiche **avant le 10 Juillet**

	Equipements de protection individuelle	Taille	Prix unitaire TTC
<b>OBLIGATOIRE</b>	1 Pantalon de sécurité anti-coupure + Gants d'atelier + Lunettes d'atelier + Pansement compressif	Taille pantalon : ..... Taille gants : .....	Subventionné
	<input type="checkbox"/> Casque forestier	Taille unique	45 €
	<input type="checkbox"/> Gants anti-coupure	.....	32 €
	<input type="checkbox"/> Chaussures anti-coupure	.....	170 €
<b>EN OPTION</b>	<input type="checkbox"/> Ensemble de pluie	.....	49 €
	<input type="checkbox"/> Bretelles	Taille unique	22 €
		<b>TOTAL</b>	.....